



Cotisations non versées par l'employeur aux caisses de retraites

Par **made**, le **26/08/2010** à **11:31**

Bonjour,

J'ai 62 ans, je travail depuis l'age de 14 ans, dans les années 1970, mon patron ne versait pas mes cotisations et ce pendant près de 10 ans, j'ai en ma possession tous les bulletins de salaires de cette époque, j'ai lu que la cram et les caisses complémentaires devaient en tenir compte (article dans le magazine Mieux Vivre votre Argent de juillet 2010) mais la cram me dit que non. Quand est il exactement Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **26/08/2010** à **11:57**

Bonjour,

Je ne sais pas qui a pu vous répondre cela mais à partir du moment où vous apportez des éléments incontestables vous devez être rétabli dans vos droits...

Je vous conseillerais, si ce n'est pas le cas, de demander une réponse écrite...